

DÉCLARATION DE TRAVAIL AUTONOME

Les demandeurs de subvention pour garde d'enfants sont réputés être des travailleurs à leur propre compte dans les cas où ils exploitent une entreprise légalement constituée ou une entreprise officieuse, par exemple comme coiffeur ou couturière, ou sont associés à une entreprise commerciale, par exemple les chauffeurs de taxi. Il existe trois types de propriété d'entreprise : l'entreprise à propriétaire unique, la société de personnes et l'entreprise indépendante.

Nom du parent à son propre compte : _____

Date de début de l'entreprise : _____ Nom de l'entreprise : _____
jour-mois-année

Inscription de l'entreprise : _____ Date d'expiration : _____
Oui / Non jour-mois-année

T1 Générale et avis de cotisation montrant un revenu de travail indépendant pendant une année complète : _____
Année de base

Je, _____, de la ville d'Ottawa, dans la province de l'Ontario,

DÉCLARE SOUS SERMENT ET AFFIRME QUE

Je suis à mon propre compte (travail autonome) en tant que _____ et je travaille

p. ex., du lundi au vendredi, de 9 h 00 à 17 h 00

Déclaré sous serment devant moi dans la ville d'Ottawa, dans la province de l'Ontario, le

jour mois année

Commissaire, Ville d'Ottawa

Signature du parent à son propre compte

NOTIFICATION EN CE QUI CONCERNE LA COLLECTION D'INFORMATION PERSONNELLE

Cette information est rassemblée sous l'autorité légale de la Loi de 2014 sur la garde d'enfants et la petite enfance (LGEPE) 2014, SO 2014, C. 11, Annexe 1 et la section 9 des Règlements d'application 138/15 de la Loi. Toute information personnelle servira à l'allocation de subventions dans la ville d'Ottawa. Si vous avez n'importe quelles questions au sujet de cette collection entrez en contact avec un représentant de l'Unité d'appui aux opérations, 613-580-2424 (poste 43511).

Réservé pour le personnel : License au dossier ? _____ (Oui / Non)